UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

AUXERRE
CHALON-SUR-SAÔNE
DIJON
LE CREUSOT
MÂCON
NEVERS

Dijon, le 12 septembre 2023

Madame Edith SALES-WUILLEMIN
Vice-présidente déléguée à la qualité de vie au travail et à l'égalité Femmes-Hommes

Le président
CAB/CG

Madame la vice-présidente,

La Qualité de vie au travail, de même que l'égalité Femmes-Hommes constituent des axes fort de notre programme de mandature. L'objectif est de déployer une politique de ressources humaines qui défend une université humaine, ouverte et ambitieuse.

C'est dans ce cadre que je vous ai confié une vice-présidence déléguée à la qualité de vie au travail et à l'égalité Femmes-Hommes. Notre université doit se donner les moyens de garder un cadre de travail humain et accueillant afin de maintenir son attractivité et son rayonnement.

Vos missions s'articulent autour des axes suivants :

Proposition et mise en place d'un plan d'action Qualité de vie au travail : réalisation d'un diagnostic visant à cartographier la qualité de vie au travail des personnels, ainsi que leurs attentes, dans le cadre d'une démarche participative reposant sur la mise en place d'espaces de rencontre et d'échanges avec les personnels. Cet axe devra déboucher sur la proposition d'un plan d'action concerté visant à améliorer la qualité de vie au travail des personnels. Dans ce cadre il est également attendu des dispositifs opérationnels comme la mise en place d'une cellule QVT permettant la prise en charge des situations. Des actions de sensibilisation et de formation seront également mises en place. En particulier il est attendu chaque année des actions lors de la semaine nationale dédiée à la QVT.

Proposition et mise en place d'un Plan d'action égalité Femmes-Hommes : réalisation d'un diagnostic visant à cartographier les écarts de rémunérations, les évolutions de carrière, l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle et la lutte contre les discriminations de genre. Dans ce cadre il est attendu la création d'un dispositif de signalement et un dispositif de prise en charge des situations mettant en jeu des violences sexuelles et sexistes, du harcèlement moral et sexuel. Des actions de sensibilisation et de formation seront également réalisées. Rencontres débats, expositions, conférences, ateliers réflexifs seront mis en place à l'occasion de temps forts de mobilisation comme la journée

internationale des droits des femmes le 8 mars, et lors de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement sur ces questions majeures pour l'ensemble des personnels, recevez, Madame la vice-présidente, mes sincères salutations.

Vincent THOMAS
Président de l'université de Bourgogne